

« Les femmes ne représentent que 20% des maires de France »

ENTRETIEN

Geneviève Tapié est présidente et fondatrice de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, créé au lendemain de la première loi sur la parité du 6 juin 2000. À la veille des élections municipales, elle rappelle que si la part des femmes maires progresse, ces dernières restent minoritaires et sont souvent à la tête des communes les plus petites et les moins dotées.

La Marseillaise : Pour la première fois lors des élections municipales de mars 2026, la parité obligatoire sur les listes électorales s'applique même aux communes de moins de 1 000 habitants. Qu'est-ce que cela va changer ?

Geneviève Tapié : Depuis la première loi sur la parité, le nombre de conseillères municipales a bondi. Entre 2001 et 2020, on est ainsi passé de 31,7% de femmes dans les conseils municipaux à 42,4%. Ce chiffre incluait les communes de moins de 1 000 habitants, qui sont désormais soumises à la parité également. Donc à la fin du mois de mars 2026, la part de femmes dans les conseils municipaux devrait atteindre les 48%, bien qu'avec une petite déperdition possible, parce qu'il y a eu quelques autorisations de proposer des listes incomplètes. Cependant, il faut bien comprendre que la part des femmes à la tête des exécutifs, c'est-à-dire le nombre de femmes maires, progresse de son côté bien moins rapidement. Aujourd'hui, elles ne représentent qu'environ 20% des maires de France.

Quelle est la situation en



Geneviève Tapié est présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, vice-présidente du Parlement de la Mer et membre du Ceser. PHOTO DR

Occitanie ?

G.T. : L'examen des 6 317 listes candidates au premier tour des prochaines élections municipales dans les 4 446 communes d'Occitanie révèle que les femmes ne représentent toujours que 20,11% des têtes de liste pour 2026. Par ailleurs, l'Hérault est un peu au-dessus de cette moyenne, avec 23,44% de femmes en tête de liste, et le Gard n'en compte que 18,40%. Pourtant, l'Occitanie est une région avec de nombreuses femmes à des postes de commandement, puisque la présidente de Région est Carole Delga et que quatre départements sont présidés par des femmes (l'Ariège, l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales).

Qu'est-ce qui explique que les

femmes soient sous-représentées dans les mandats de maires ?

G.T. : D'abord, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas assez de contraintes légales pour ces élections. Pourtant, on l'a fait pour les élections départementales, donc c'est possible de changer la loi pour instaurer la parité des maires. La deuxième raison, c'est que plus on monte dans les communes importantes et qui ont des moyens, moins il y a de femmes candidates. Ainsi, nous nous sommes rendu compte que les hommes laissent leur place principalement dans des communes dotées de peu de moyens. Sur le mandat sortant, il y avait 19% de femmes maires et 72% d'entre elles l'étaient dans des communes de moins de 1 000 habi-

tants. Et ce manque de contraintes légales a aussi des conséquences dans les intercommunalités, parce que l'usage veut que ce soient les maires des communes qui y siègent et que ce n'est pas un scrutin au suffrage universel. C'est la raison pour laquelle le pourcentage de femmes dans les intercommunalités est honteux : il est inférieur à 30% ; le nombre de vice-présidentes est inférieur à 15% ; et le nombre de femmes présidentes est à peine au-dessus de 5%. Si elles sont rarement à la présidence des intercommunalités, c'est parce que les communes plus importantes y ont davantage de représentativité, et les femmes sont plus souvent à la tête de petites communes, qui ont donc moins de représentativité.

Donc selon vous, la solution passe par les évolutions législatives ?

G.T. : Oui, pour que les choses changent, il faut des lois. Notamment parce que souvent, la société est en avance sur ses élites et ses décideurs. La preuve étant que si vous leur demandez, une majorité des Français est favorable en principe à ce que les femmes soient maires. Mais même avec une opinion publique favorable, il y a toujours des résistances. Ce combat pour faire évoluer la loi se mène à plusieurs échelles, et notamment au niveau européen. Rappelons que la première loi sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes de 1972 était la traduction dans le droit national d'une directive européenne. Nous, à l'Observatoire régional de la parité, nous menons donc une action internationale poussée, notamment avec des femmes allemandes, parce que si la Commission européenne prend une directive sur la parité des mandats de maire, les États membres seront obligés de suivre.

Propos recueillis par Nina Bailly

Marie-Pierre Pons, une femme en tête de liste

Élue maire de Cessenon-sur-Orb à la suite des élections partielles de 2016, Marie-Pierre Pons fait partie des 20% de femmes à la tête d'une commune.

À la question de savoir si la loi devrait imposer la parité des maires en France, Marie-Pierre Pons, maire sortante de Cessenon-sur-Orb, concède : « Intellectuellement, on ne devrait pas en avoir besoin, mais c'est évident que la loi sur la parité des listes a donné un coup d'accélérateur et nous avons gagné beaucoup de temps. »

La maire sortante considère pourtant que rien ne l'empêchait « a priori » d'accéder à la



Marie-Pierre Pons est maire de Cessenon-sur-Orb depuis 9 ans et candidate à sa réélection. PHOTO DR

tête de sa commune, si ce n'est ses propres « barrières mentales » : « J'ai mis du temps avant de me sentir légitime, ce qui, je pense, est profondément féminin malheureusement. J'ai toujours peur de ne pas me sentir à la hauteur. »

Les femmes doivent « faire leurs preuves »

Marie-Pierre Pons est également conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières. « Il y a 16 femmes maires dans le canton et nous parlons beaucoup ensemble, raconte-t-elle. Elles disent toutes qu'être une femme maire peut parfois être difficile, parce que la place ne nous est pas laissée facilement : il faut s'imposer. Nous devons constamment prouver que nous sommes compétentes, alors que certains hom-

mes sont considérés comme compétents "a priori". D'ailleurs, les autres femmes maires que je connais sont toutes des bosseuses, parce que pour nous, il faut aller chercher cette légitimité. » L'édile se rappelle avec humour s'être retrouvée dans des situations où des personnes s'adressaient plus volontiers à son adjoint qu'à elle, parce qu'il était un homme.

Elle conclut : « Je ne peux qu'encourager les femmes à se lancer dans cette belle aventure, parce que c'est très enrichissant. Cependant, cela représente quand même une charge mentale importante, qui peut être dure à concilier avec la vie privée : dans mon canton, la plupart des maires ont une cinquantaine d'années ou sont retraitées. »

N.B.